

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[La correspondance croisée entre François Guizot et Dorothée de Lieven : 1836-1856](#)[Collection](#)[1837-1839 : Vacances gouvernementales](#)[Collection](#)[1839 : De la Chambre à l'Ambassade](#)[Collection](#)[1839 \( 1er juin - 5 octobre \)](#) [Item](#)[236 . Val -Richer, Lundi 5 août 1839, François Guizot à Dorothée de Lieven](#)

## **236 . Val -Richer, Lundi 5 août 1839, François Guizot à Dorothée de Lieven**

**Auteurs : Guizot, François (1787-1874)**

### **Les folios**

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

3 Fichier(s)

### **Les mots clés**

[Conditions matérielles de la correspondance](#), [Enfants \(Benckendorff\)](#), [Politique \(France\)](#), [Vie domestique \(Dorothée\)](#), [Vie familiale \(Dorothée\)](#)

### **Relations entre les lettres**

**Collection 1839 ( 1er juin - 5 octobre )**

*Ce document est une réponse à :*

[230. Baden, Vendredi 2 août 1839, Dorothée de Lieven à François Guizot](#)

---

**Collection 1839 ( 1er juin - 5 octobre )**

[237. Baden, Vendredi 9 août 1839, Dorothée de Lieven à François Guizot](#) *est une réponse à ce document*

---

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

### **Présentation**

Date1839-08-05

GenreCorrespondance

Editeur de la ficheMarie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

PublicationInédit

## Information générales

LangueFrançais

Cote625, AN : 163 MI 42 AP Papiers Guizot Bobine Opérateur 3

Nature du documentLettre autographe

Supportcopie numérisée de microfilm

Localisation du documentArchives Nationales (Paris)

Transcription

236 Du Val-Richer, Lundi soir 5 Août 1839 9 heures

J'ai vérifié nos lois. Sans aucun doute, pour tout ce qui est affaire de procédure, comme dans le cas dont il s'agit, nos lois s'appliquent indifféremment aux étrangers et aux nationaux ; et une Russe ne serait pas envoyée en possession d'un héritage situé en France autrement, ni à d'autres conditions, ni avec d'autres formes qu'un Français. Je suis tout-à-fait porté à croire qu'il en est de même en Angleterre et que votre Conseil général a raison. Mais si je comprends bien ce qu'il vous écrit, la préférence que la loi anglaise donne à la veuve pour l'administration provisoire de la succession, n'est que facultative, c'est-à-dire que cette préférence, n'est accordée à la veuve que si elle la réclame formellement, & que dans le cas contraire les enfants sont investis de cette administration provisoire. Voyez bien, avant d'agir, s'il vous convient de donner à vos enfants cette marque de défiance, et de vous faire confier l'administration de ce capital de 40256 liv. st. sans vous en être entendue avec eux. La défiance est bien justifiée. Cependant ce serait un acte grave, et qui élèverait à coup sûr entre Paul et vous, une nouvelle barrière. J'ai peine à croire qu'il soit indispensable pour la sûreté du quart qui vous revient.

Mardi 7 heures

Je n'ai point de nouvelles. La session finit officiellement après-demain. Le Duc et la Duchesse d'Orléans partent pour Bordeaux. Le Roi reste à St. Cloud jusqu'au retour de sa belle-fille. Ils iront alors passer quelques jours au château d'Eu. Puis au commencement d'octobre, quand M. le Duc d'Orléans sera revenu d'Afrique à Fontainebleau. Voilà les projets de cour. Les Ministres n'en font point. Ils attendent l'Orient et la Chambre. Si j'étais à Paris, je saurais bien Vienne par le gendre de M. de St Aulaire M. de Langsdorff qui vient d'arriver en courrier. C'est un jeune homme d'assez d'esprit.

9 h. 1/2

Nous voilà enfin au même pas. Votre 230 m'arrive. Vous aviez des visites à mener en calèche et moi j'en ai trois à recevoir dans mon jardin. Ce sont des voisins qui viennent me demander. à déjeuner. On se lève de bonne heure en Normandie. A Baden aussi ce me semble. Mais à Paris comme à Baden, vous vous levez de bonne heure. Je serai fâché que vous soyez toujours maigre ; mais j'en prendrai mon parti. Mais plus faible, non ; je ne le prendrai pas. Adieu. Adieu. J'ajoute ce que vous voudrez à mille et une. G.

## Citer cette page

Guizot, François (1787-1874), 236 . Val -Richer, Lundi 5 août 1839, François Guizot à Dorothee de Lieven, 1839-08-05.

Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-

Sorbonne nouvelle).

Consulté le 22/01/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Guizot-Lieven/items/show/1785>

## Informations éditoriales

Date précise de la lettre Lundi 5 août 1839

Heure 9 heures

Destinataire Benckendorf, Dorothée de (1785?-1857)

Lieu de destination Baden

Droits Marie Dupond & Association François Guizot, projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0.

Lieu de rédaction Val-Richer (France)

Notice créée par [Marie Dupond](#) Notice créée le 24/03/2020 Dernière modification le 18/01/2024

---

236 Du Nat. Riches l'ont loi 8 Nov 1809 <sup>625</sup>

10

9 houts.

J'ai vérifié vos lois. Elles  
n'ont aucun doute, pour tout ce qui est affaire de  
procédure, comme dans le cas dont il s'agit,  
vos lois s'appliquent indifféremment aux étrangers,  
et aux nationaux; et un Asses. ne peut pas  
être en possession d'un héritage situé en  
France autrement, ni à d'autres conditions,  
ni avec d'autres formes qu'un Français. Je lui  
suis tout à fait porté à croire qu'il ne se trouve  
en Angleterre et que votre Consul général a  
raison.

Mais si je comprends bien ce qu'il vous tient,  
la préférence que la loi anglaise donne à  
la veuve pour l'administration provisoire de  
la succession, n'est que facultative; c'est-à-dire  
que cette préférence n'est accordée à la veuve  
que si elle la réclame formellement, et que  
dans le cas contraire, les enfans sont investis  
de cette administration provisoire. Voyez  
bien, avant d'agir, s'il vous convient de  
donner à vos enfans cette marque de  
confiance, et de leur faire confier l'administration

de ce capital de 40256 lrs. M. de vos, en'abr' à Berlin avec  
entendu avec eux. La défiance est bien justifiée. à Berlin, vous  
Lependant se seroit un acte grave, et qui fûchi' qui vous  
étendrait à coup sûr, entre Paul et vous, une prudence non  
nouvelle barrière. C'est peine à croire quel le prudence fût  
soit indispensable pour la sûreté des quarr' vous voyez à  
qui vous seroient.

Mardi 7 Mars.

Je n'ai point de nouvelles. La lettre finit officiellement après demain. Le Duc et la Duchesse d'Orléans partent pour Bréscant. Le Roi reste à St. Cloud jusqu'au retour de la belle-fille. Ils iront alors passer quelques jours au château de St. Louis, au commencement d'Octobre, quand on le va d'Orléans sera revenu d'Afrique, à Fontainebleau. Voilà les projets de Cour. Les ministres, n'en font point. Ils attendent l'Orion et la Chambre. Si j'étais à Paris, je saurais bien. Vivrez paisiblement de M. de St. Sulpice, de St. Langsdorff qui vient d'arriver en colonies. C'est un jeune homme sans esprit.

9 h. 1/2

Vous viendrez enfin en même par votre 950 d'arriver. Vous avez de visites à rendre en collier, et moi j'en ai tenu à nouveau dans mon jardin. Le tout de voisins qui viennent me demander à déjeuner. On se lève de bon matin en Normandie.

vous en dire à Baden aussi, ce me semble. Mais à Paris comme  
est bien justifié à Baden, vous vous levez de bonne heure. Je serai  
à vous, et qui s'achève que vous soyez toujours maigre, mais j'en  
prendrai mon parti. Mieux plus faible, vous je m'en  
crois que le prendrai plus. Adieu Adieu. D'après ce que  
vous m'avez écrit vous vendrez à mille et une.

Adieu.  
Mieux fait officier  
et la recherche  
Le Roi n'est  
telle fois. Et  
château d'Alsace  
quand m'est le  
L'ont vu ne l'ont  
Mieux, n'en font  
le théâtre. Si  
Mieux pas le  
le vingt-deux  
et un jour

1/2  
Date 1830  
Mieux en collette  
mon jardin  
me demandez  
heure en attendant.

3

9

8